

PROCES VERBAL DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RENAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2014

PRESENTS : M.RENAUD Marcel, Mmes : FEREOLE Denise, GUERRIER Marie-Hélène, LEFEUVRE Monique, PRADEL Perrine, RIFFAULT Katia MM : BERTAU Jean-François, GAUVIN Yannick, GILBERT Denis, HAMON Jean-Pierre, HELIGON Alain, PARTENAY Claude et POULAIN Christian.

ABSENTS : M GAUDICHON Jean-Michel donne procuration à Mme PRADEL Perrine.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Afin d'effectuer les travaux de remise en état de la salle polyvalente, des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote : "Pour ou contre les travaux à la salle polyvalente", dont le résultat est le suivant :

- Pour : 4 voix
- Contre : 8 voix
- Blanc : 2 voix.

A l'issue du vote le Conseil Municipal est contre les travaux de remise en état de la Salle Polyvalente.

ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Ayant besoin d'un ordinateur le jour des élections qui servira ensuite pour le bureau de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'acquérir un ordinateur portable. Des devis ont donc été demandés. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte le devis de la société SOMAINTEL de VERN SUR SEICHE au prix de 1 752,30 € TTC (ordinateur portable et station d'accueil pour la mise en réseau). Le Conseil Municipal ouvre des crédits au compte 2183-120 pour financer cette acquisition.

ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur situé à l'étage n'est pas réparable car il a 11 ans d'âge, il est donc nécessaire de le remplacer. Après étude des devis, le Conseil municipal décide d'acquérir un photocopieur reconditionné, auprès de la société ASI de CHATEAUBOURG, au prix de 1 866 € TTC. Le Conseil Municipal ouvre des crédits au compte 2183-120 afin de financer cette acquisition.

VENTE TERRAIN M ET MME VOLAND CHRISTIAN

Le Conseil Municipal a délibéré pour le projet de déclassement, l'aliénation et la déviation d'une partie de la voie communale n°104 au lieu dit "Langevinais". Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du dossier et fait procéder à une enquête d'utilité publique par Monsieur NOIREL Jean, commissaire enquêteur, désigné par arrêté du 8 novembre 2013.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de réclamations. Monsieur le commissaire enquêteur a formulé les recommandations suivantes :

1- Les cessions de terrains prévues par les attestations notariées jointes au dossier devront être réalisées avant le commencement des travaux.

2- La déviation prévue devra obligatoirement déboucher sur la voie communale n°104 existante et prendre en compte la cession d'une partie de celle-ci lors d'une précédente enquête publique effectuée sur les Communes de GRAND FOUGERAY et SAINTE ANNE SUR VILAINE.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi et que le déclassement, l'aliénation et la déviation ne présente pas d'obstacles pour la Commune.

Par ces motifs, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de vendre et dévier la portion de voie communale n°104 à Monsieur et Madame VOLAND Christian et Monsieur le Maire est désigné pour signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La Commune ayant un droit de préemption urbain sur les zones U et AU, des demandes ont été présentées par Me LE COULS et TROUVELOT, notaires associés de GRAND FOUGERAY.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les parcelles suivantes : D173, D174 et D342.

VENTE MATERIEL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en vente les différents matériels d'occasion suivants :

- Lave vaisselle : 400 €
- Baie vitrée avec motorisation : 200 €
- Fenêtre PVC : 50 €
- Anciennes tables salle polyvalente : 250 €.

Ces prix pourront être revus à la baisse si un acheteur propose une négociation.